

Concernant le meurtre de Jérôme Laronze

par Hugues Berger,
cultivateur

Je ne connaissais pas Jérôme Laronze. Pas plus que je ne connaissais Angelo Garand, Joseph Guerdner, Amine Bentounsi, Rémi Fraisse, Adama Traoré ou les autres victimes de meurtres policiers¹. Mais parmi les horreurs que nous livre chaque jour l'actualité, celle-ci est tombée si près de moi que j'ai tremblé. Nous avions presque le même âge. Nos fermes étaient distantes de quelques kilomètres seulement. Nous étions tous deux révoltés par l'industrialisation de l'agriculture. Malheureusement, nous ne nous sommes jamais rencontrés.

J'ai appris la mort de Jérôme au détour d'une conversation. Un de ces faits divers qu'on a lu dans la presse et qui relance facilement une discussion en panne. « L'agriculteur en cavale a été tué. Les gendarmes ont tiré alors qu'il leur fonçait dessus. » Stupeur. « Comment ? Tu n'as pas entendu parlé de cette histoire de dingue ? »

Il faut dire que durant neuf jours, le journal local en a fait le personnage principal de son feuilleton. Rendez-vous compte ! Dans cette campagne où les journalistes attendent les accidents de la route pour faire la une, un agriculteur offre la trame d'un western. Présenté tantôt comme un forcené, tantôt comme un idéaliste rêveur, ils ont fait de Jérôme Laronze un cowboy. Combien de bêtises ont-elles été écrites à son sujet ? Combien de mensonges ont-ils circulé de bouche en bouche ? Chacun y allant de son petit commentaire, occultant soigneusement le fond de l'histoire : la normalisation de l'agriculture et le harcèlement administratif qu'il combattait. Il aura fallu des mois pour démêler le vrai du faux et retracer son parcours avec l'aide de ses proches et du comité de soutien.

Jérôme élevait des vaches et des veaux de boucherie sur la commune de Trivy, dans le sud de la Bourgogne. Rien de surprenant au pays du bœuf charolais. Pourtant, cet agriculteur se distinguait de ses voisins par la race de ses animaux, des limousines, et par ses pratiques : aliments produits sur la ferme, soins par les plantes, abandon des pesticides et des engrais de synthèse... Installé sur la propriété familiale depuis 2003, il avait considérablement augmenté la production en doublant la taille du troupeau et la surface de la ferme pour atteindre plus de 100 hectares de prés et de champs. Rien à voir avec le « petit paysan », cette figure stéréotypée si utile aux publicitaires pour vanter les productions industrielles. Grand lecteur et amoureux de la nature, Jérôme avait forgé ses propres convictions au contact des éléments, ce qui lui valait parfois de passer pour un original.

* * *

En 2010, il subit un premier contrôle de la DDPP² portant sur l'identification de ses animaux.

1 Chaque année, une quinzaine de personnes en moyenne meurent entre les mains des forces de l'ordre en France. Plus d'information sur urgence-notre-police-assassine.fr

2 (2) Direction départementale de la protection des populations. En 2010 cette administration, sous l'autorité du préfet, a remplacé diverses directions préexistantes, notamment les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et des services vétérinaires (l'ancienne DSV). La DDPP est chargée de gérer la sécurité sanitaire de l'alimentation de masse. Pour cela, elle impose à toutes les exploitations une batterie de normes (puçage électronique des animaux, normes de « bien-être » pour les animaux, gestion de la salmonelle, de la

Quelques retards dans les déclarations, mais pas de quoi inquiéter l'administration. C'est en 2014 que les choses se gâtent. Sur les 160 bovins que compte la ferme, une quarantaine de jeunes animaux n'ont pas été déclarés dans le délai légal de sept jours après la naissance. Il faut dire que par commodité, Jérôme ne déclare ses veaux qu'une seule fois par an, bien que les animaux soient tous identifiés par une boucle d'oreille. Une astuce assez répandue chez les agriculteurs pour éviter les excès de paperasserie.

A partir de ce contrôle, la répression administrative s'emballa. La DDPP impose à l'éleveur la « limitation de mouvement » de la totalité du cheptel. En pratique, cela veut dire que les animaux ne peuvent plus être vendus ou abattus. L'administration coupe ainsi les principales ressources de la ferme qui risque l'asphyxie financière. Pour lever cette sanction, la DDPP exige que Jérôme réalise des tests ADN afin de prouver la filiation des animaux litigieux. Il refuse catégoriquement l'emploi de telles méthodes. Ses bêtes entrent alors en procédure d'élimination. Elles devront être abattues ou euthanasiées sur décision administrative, au nom du « bien-être animal ».

C'est à ce moment que Jérôme est identifié comme « éleveur en difficulté » par la Cellule départementale d'urgence. Créée en 2015 dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage français suite à une énième crise agricole, cette cellule prétend atténuer les effets de l'effondrement des prix de la viande et du lait. Elle réunit, sous l'autorité du préfet, la chambre d'agriculture (donc les représentants syndicaux), les centres de gestion, les banques, la MSA³, l'administration fiscale et la Banque de France. Elle repère les agriculteurs considérés comme « fragilisés » et ausculte leur vie et les comptes de leur ferme pour leur proposer une « restructuration bancaire, la médiation du crédit et l'allègement des charges ». En réalité, bien souvent, la cellule « oriente » vers la sortie : redressement, liquidation, cessation d'activité.

L'interdiction de vendre ses animaux met Jérôme dans une situation délicate. D'une part, le manque à gagner pèse lourdement sur sa trésorerie. D'autre part, le troupeau s'agrandit et nécessite toujours plus de fourrage. Il fait face à des difficultés très concrètes pour alimenter ses bêtes, d'autant que les animaux en procédure d'élimination depuis des mois sont encore présents sur la ferme sans nouvelle de l'administration. Il fait alors un choix politique : puisque l'administration lui retire des animaux, qu'elle s'en occupe. « Je vais pas m'occuper de bêtes qu'on va tuer ! » Il privilégie donc l'alimentation du troupeau en règle au détriment de ce lot destiné à l'équarrissage. Ces animaux perdent peu à peu du poids ou se trouvent en retard de croissance. Certains finissent même par mourir. La DDPP ne manque pas de relever chaque infraction et poursuit l'éleveur devant le tribunal correctionnel de Mâcon. En avril 2016, Jérôme est condamné à trois mois de prison avec sursis et 5000 € d'amende « pour avoir mal géré son troupeau »⁴. Une situation ubuesque qui fait dire à un voisin agriculteur que « l'administration déshabille les éleveurs et leurs fait un procès pour nudité. »

En juin 2016, une nouvelle étape est franchie lorsque les agents de la DDPP arrivent sur place avec les gendarmes pour appuyer leur intervention. Ce jour-là, les contrôleurs, garants du « bien-être animal » font la preuve de leur incompétence. Venus pour contrôler l'identification des bovins, ils serrent les animaux à l'angle d'une parcelle entre une clôture et une rivière. Les vaches affolées par les agents se précipitent alors dans le cours d'eau, et plusieurs bêtes meurent noyées dans la bousculade. Que dire de ces fonctionnaires qui arrivent en conquérants sur la ferme, gonflés d'orgueil par leurs responsabilités de valets, et qui partent en laissant des animaux morts et un éleveur humilié ? Comment ne pas faire le lien entre la violence de l'administration et le suicide des

grippe aviaire et toutes les maladies susceptibles de porter atteinte à la santé des consommateurs ou des animaux, etc.). C'est elle qui ordonne les contrôles dans toutes les fermes et qui sanctionne les récalcitrants.

3 La MSA anime également un groupe avec des professionnels de la santé et de travailleurs sociaux autour de la prévention du suicide chez les agriculteurs. Elle joue donc un rôle central dans le signalement des agriculteurs en difficulté auprès de la Cellule départementale d'urgence.

4 Journal de Saône-et-Loire (JSL), 21 avril 2016

agriculteurs, largement supérieur à la moyenne nationale⁵ ?

Suite à ce carnage embarrassant et grâce à l'intervention de sa soeur avocate, la situation administrative de Jérôme est finalement régularisée après la réalisation de deux tests ADN à sa charge. Malgré tout, les laissez-passer nécessaires à la vente des animaux restent bloqués à l'EDE⁶ pour une facture impayée de quelques centaines d'euros. Le chèque part dans la semaine qui suit. Pourtant l'EDE mettra quatre mois avant de restituer les documents à l'éleveur. Quatre mois pendant lesquels Jérôme rumine sa frustration et sa colère. Il refuse désormais toute procédure administrative. Ce faisant, il tombe sous le coup de nouvelles infractions. À cette période, Jérôme n'ouvre même plus les courriers de mise en demeure. Sa famille s'inquiète mais il n'entend pas céder face à l'acharnement de l'administration.

Le 11 mai 2017, ce sont trois agents de la DDPP qui débarquent sur la ferme à l'improviste avec six gendarmes et le maire de la commune pour réaliser un recensement avant la saisie du troupeau. Jérôme refuse de les accompagner pour ce funeste inventaire. Il rentre chez lui et contacte une amie qui, paniquée à l'idée qu'il puisse mettre fin à ses jours, appelle les pompiers pour qu'ils se rendent sur la ferme. Ils y trouvent un homme calme mais veulent l'emmenager à Mâcon pour l'hospitaliser en psychiatrie⁷. Jérôme refuse. Puis, lorsque les gendarmes tentent de le contraindre, il prend la fuite en tracteur.

Quelques jours plus tard, il racontera lui-même cet épisode dans la presse : « Quand ils sont arrivés, les contrôleurs, et tous ces gens en armes, j'étais sur mon tracteur et j'y suis resté, car c'était pour moi le seul moyen d'avoir droit à la parole. J'ai toujours été courtois et je n'ai jamais manqué d'égards pour les contrôleurs. Mais ce jour-là, j'ai été pris de la colère du juste, comme Jésus avec les marchands du temple. Le paysan, on le fait culpabiliser du matin au soir. Et le jour où il se déculpabilise, on lui envoie les gendarmes. »

Les militaires portent plainte pour « violence aggravée » et « refus d'obtempérer » puis ils se lancent à sa recherche. C'est le début d'une traque de neuf jours pendant laquelle Jérôme déjoue plusieurs fois les embuscades des gendarmes. Il contacte le journal local pour exprimer ses raisons et dénoncer l'hypocrisie du monde agricole. D'emblée il assure : « Je n'ai absolument pas l'intention de me suicider. [...] C'est la période électorale, je vais faire campagne ». Le Journal de Saône-et-Loire publie quelques extraits de ces réflexions entrecoupés de témoignages et d'avis réprobateurs. Représentants de l'État, professionnels et syndicalistes tentent de discréditer sa réaction en spéculant sur sa santé mentale. Mais la cohérence de ses propos fait écho à la situation de milliers d'agriculteurs et d'agricultrices.

Le 19 mai, le quotidien cite Jérôme : « L'hyper administration [...] n'apporte rien aux agriculteurs,

5 Selon les chiffres récents de la MSA rapportés par le ministère de l'Agriculture, les exploitants agricoles sont touchés par « une surmortalité par suicide comprise entre 22 et 28 % par rapport à la population générale. » JO Sénat, 16 février 2017, page 640.

6 Établissement départemental de l'élevage. Cette structure privée gère le dispositif de traçabilité imposé aux éleveurs : envoi des boucles, passeport et laissez-passer.

7 Depuis la loi du 5 juillet 2011, l'hospitalisation sous contrainte est facilitée et banalisée. Elle est remplacée par la notion plus large de « soin sans consentement ». La demande peut être faite comme auparavant « par un tiers » – généralement un membre de la famille – et appuyée par un seul certificat médical si la situation est considérée comme « urgente ». La notion de « péril imminent pour la santé de la personne » est introduite dans la loi. Elle permet une hospitalisation sans consentement d'une personne sur simple décision d'un psychiatre ou d'un médecin de ville, sans qu'un tiers en ait formulé la demande et sans que la personne soit suspectée de « causer un trouble grave à l'ordre public ». Enfin, « l'admission en soins sur décision du représentant de l'État » peut être prononcée par le maire ou le préfet par arrêté avec un seul certificat médical à l'appui. Il existe également une « garde à vue de santé publique ». Elle peut durer jusqu'à 72 heures, délai durant lequel la personne est maintenue sans son consentement, sans l'avis d'un médecin sur son état de santé.

sinon de l'humiliation et des brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique, mais il illustre l'ultra-réglémentation qui conduit à une destruction des paysans. Les dossiers de la politique agricole commune sont devenus tellement compliqués que les paysans paient des gens pour faire leurs déclarations. Ils perdent ainsi la main sur leurs propres exploitations. Il y a une solitude de l'agriculteur face aux nombreuses questions des contrôleurs. Pour avoir la paix, le paysan va signer tous les papiers qu'on lui tend ». La portée politique de ses refus est indéniable.

Le lendemain, sa cavale tourne au drame. La voiture de Jérôme est signalée dans un chemin de campagne sur la commune de Sailly. Une patrouille de gendarmerie est envoyée pour l'interpeller. Lorsqu'elle arrive sur place, Jérôme est assoupi sur le siège conducteur. Soudain réveillé par les deux agents, Jérôme démarre sa voiture et tente de s'échapper une fois encore. Les gendarmes tirent. Six coups en quelques secondes. Cinq balles atteignent la voiture. Trois finissent leur trajectoire dans le corps de Jérôme. Une, par la fenêtre passager, lui sectionne l'artère fémorale. Deux, par la lunette arrière, lui transpercent le dos.

Bien que la légitime défense ait été invoquée instantanément par le préfet, la version officielle est incohérente. On apprendra plus tard que Jérôme est mort quelques minutes après les coups de feu. Les caméras fixées sur les armes des agents montrent clairement qu'ils ont laissé leur victime agoniser sans essayer de lui prodiguer le moindre soin. La reconstitution de la scène, confirmera, en novembre, que les militaires n'ont jamais été placés devant la voiture qui, prétendument, « leur fonçait dessus ».

Le gendarme auteur des tirs mortels est mis en examen pour « violence avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». L'autre gendarme pourrait être accusée de non-assistance à personnes en danger. La famille Laronze s'est portée partie civile.

* * *

Au moment de sa mort, comme au premier jour de sa cavale, ce n'est pas l'administration et ses contrôleurs que fuit Jérôme. Son histoire montre qu'il leur a toujours fait face. Ce qu'il fuit, c'est un internement en psychiatrie, ultime mesure répressive d'un système agricole qui fait du refus de l'administration le symptôme d'un comportement suicidaire, voire dangereux. L'administration agricole en avait fait un agriculteur à réformer. Les gendarmes l'ont tué.

Pourtant Jérôme savait qu'il ne pouvait rien seul. Il a cherché des compagnons de galère prêts à défendre ce qu'il reste de paysannerie. Il faisait parti d'un syndicat agricole qu'on place généralement à gauche de l'échiquier politique. Là aussi, nous aurions pu nous rencontrer, si je n'avais pas quitté cette organisation début 2014, quelques mois seulement après y avoir adhéré. Mon désaccord portait déjà sur le problème des normes, de l'industrialisation et des administrations qui tentent de faire disparaître tout ce qui ressemble à un paysan.

À l'époque, Jérôme n'était pas encore adhérent. Il est entré dans ce syndicat un peu plus tard la même année. Il s'est beaucoup investi dès le départ, si bien qu'en 2015, il est devenu co-porte-parole et représentant départemental. Malgré tout, Jérôme a affirmé une position plus radicale que ses prédécesseurs et il a parfois rompu avec les pratiques cogestionnaires habituelles. Il a refusé, par exemple, de signer la « Charte des contrôles en agriculture » que le préfet tentait d'imposer aux agriculteurs avec l'assentiment des syndicats et des organisations agricoles. Ses prises de position n'étaient pas du goût de tout le monde. Et les difficultés qu'il rencontrait sur sa ferme, conséquences de l'acharnement administratif, ont été l'occasion de le disqualifier. Pendant son échappée médiatique, un ancien porte-parole de son syndicat départemental déclarait que « le

cas de cet agriculteur est plus un problème de santé qu'un problème professionnel. [...] Il a besoin de soins. »⁸ Enfin, quelques jours après sa mort, dans un communiqué national, le même syndicat suggère qu'il a agi « au-delà de la raison »⁹.

Il restait pourtant dans ce syndicat quelques adhérents qui, à défaut d'être de véritables camarades de lutte, étaient de bons amis prêts à l'aider pour remplir ses déclarations. L'un d'eux, que je crois sincère, me confiait lors d'une veillée en sa mémoire : « On ne l'a pas compris. »

Cette courte phrase résume à elle seule l'ambiance dans laquelle Jérôme a perdu sa vie. Il aura fallu qu'il meure pour qu'on s'intéresse enfin à sa lutte contre l'administration. On découvre alors la grande lucidité dont il faisait preuve. Jérôme n'avait pas peur de porter le conflit. Il a maintes fois nommé les responsables. Il savait qu'il faudrait s'unir. Il a cherché des soutiens, des camarades pour la lutte. Mais il est mort seul et incompris.

Jérôme a été tué le 20 mai 2017. Son histoire reste largement méconnue. Et si je tremble encore aujourd'hui, c'est que la colère ne me quitte plus. Je suis en colère contre l'État qui élimine les agriculteurs. Je suis en colère contre les syndicats et autres organisations agricoles qui prétendent agir dans notre intérêt. Je suis en colère contre ces éleveurs qui se pensent meilleurs que leurs voisins alors qu'ils disparaîtront comme les autres. Je suis en colère contre ces cultivateurs (céréaliers, arboriculteurs, maraîchers...) qui ne se sentent pas concernés et qui disparaîtront à leur tour dans l'indifférence. Je suis en colère. Mais j'ai l'espoir que la mort et les mots de Jérôme sortent le monde agricole de sa torpeur. Et que nous reprenions son combat là où Jérôme l'a laissé.

8 Journal de Saône et Loire, 17 mai 2017

9 Dans le département, les déclarations des autres syndicats « représentatifs » sont sur le même registre. D'un côté, on affirme qu'il « n'était pas psychologiquement en phase avec la société dans laquelle on vit ». De l'autre, on parle de ses « gestes [...] désespérés ». JSL, 23 mai 2017. Au niveau national, c'est la passivité des organisations professionnelles qui est frappante.